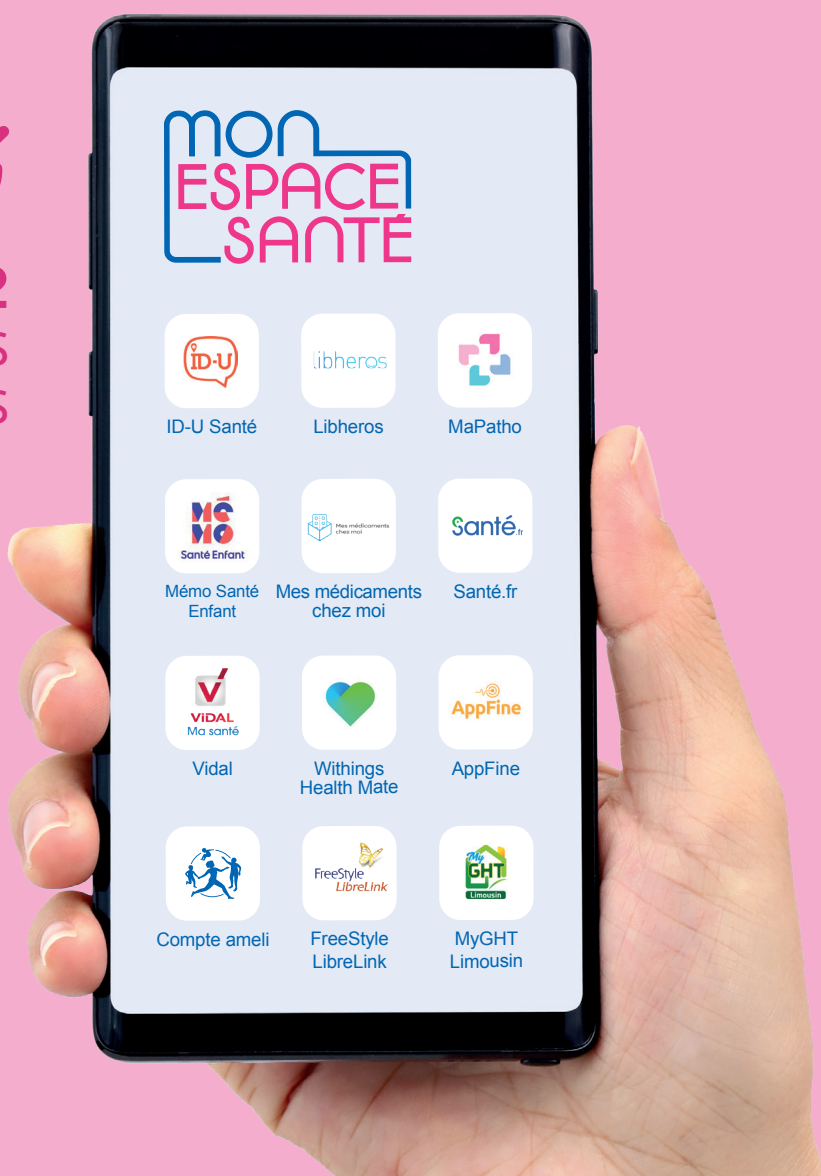


Dossier de presse
3 novembre 2022

Le catalogue de services est désormais disponible dans Mon espace santé.



**DÉJÀ 12
SERVICES
RÉFÉRENCÉS**



Mon espace santé s'enrichit d'un catalogue de services

Lancé début 2022, Mon espace santé, le carnet de santé numérique proposé par le ministère de la Santé et de la Prévention et l'Assurance Maladie, poursuit son évolution avec **l'ouverture du catalogue de services**.

Cette nouvelle fonctionnalité constitue **une offre de services numériques** utiles pour prendre soin de sa santé, **référéncés par les pouvoirs publics**. Il peut par exemple s'agir de sites internet et d'applications qui proposent aux utilisateurs la **prise de rendez-vous médicaux, les mesures quotidiennes de leur tension ou de leur poids, le suivi de leur maladie chronique, ou encore l'accès à des portails patients d'établissement de santé**.

Les services référéncés doivent **respecter plus de 150 exigences d'interopérabilité, de sécurité et d'éthique de la doctrine du numérique en santé¹, définies par l'Agence du numérique en santé (ANS)**.

Les services de confiance référéncés sont d'ores et déjà visibles pour **les 65,4 millions d'utilisateurs** qui disposent d'un profil Mon espace santé. **Les premiers services au rendez-vous sont** : Appfine (Openxtrem), Compte ameli (Assurance Maladie), FreeStyle LibreLink (Abbott), ID-U Santé (IDTAG), Libheros.fr, Mapatho, Mémo Santé Enfant (MSA), Mes médicaments chez moi (Groupe La Poste), MyGHT Limousin (Exolis), Santé.fr, VIDAL Ma santé, Withings Health Mate.

Qu'ils soient **gratuits ou payants**, émanant d'acteurs **publics ou privés**, dans les champs de la santé ou du bien-être, d'autres services numériques grand public pourront rejoindre le catalogue de Mon espace santé.

Cette **démarche inédite** doit permettre aux citoyens d'identifier les services de qualité, aux professionnels de santé de les conseiller sur ceux à utiliser, et de mieux réguler le secteur du numérique en santé.

Début 2023, les services inscrits au catalogue qui servent au soin, au diagnostic, à la prévention ou au suivi des parcours pourront proposer aux utilisateurs **d'échanger des données avec Mon espace santé pour améliorer la qualité du service qui leur est rendu**. Cela reste toujours une possibilité pour les utilisateurs, **qui resteront totalement libres d'utiliser ou non les services et applications de leurs choix**.

Ces évolutions s'inscrivent dans l'objectif poursuivi par Mon espace santé : **donner la main aux citoyens pour gérer leurs données de santé**.

¹ Pilotée par l'Agence du numérique en santé (ANS), la doctrine du numérique en santé est consultable ici : <https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/doctrine>

De la prise de rendez-vous à la prévention, des services variés pour prendre soin de sa santé

Avec ses 12 premiers services référencés dans des domaines variés – tels que l'information en santé, la prise de rendez-vous ou le suivi de maladies chroniques, **le catalogue de Mon espace santé représente déjà la diversité de l'offre de services numériques utiles pour la santé et le bien-être.**

Il sera **enrichi progressivement avec des services toujours plus diversifiés** pour aider les citoyens à identifier les services dans lesquels ils peuvent avoir confiance.

The screenshot shows the 'Catalogue de services' page on the 'Mon espace santé' platform. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Profil Medical', 'Documents', 'Messages', 'Catalogue de services', and 'Inaya M.'. Below the navigation bar, the page title 'Catalogue de services' is displayed, followed by a sub-header: 'Je découvre les services numériques et les applications référencés par l'État, qui peuvent m'accompagner dans ma santé.' Below this, a section titled 'Tous les services référencés' contains a notification: 'Prochainement, je pourrais synchroniser des services avec Mon espace santé pour, par exemple, enrichir mon profil médical.' The main content area features a grid of 12 service cards, each with a logo, name, provider, and a brief description of the service.

Service	Par	Description
FreeStyle LibreLink	Par Abbott	L'application mobile FreeStyle LibreLink s'adresse aux personnes atteintes de diabète pour visualiser les données de glucose interstitiel à partir des capteurs FreeStyle Libre 2...
Compte ameli	Par Caisse Nationale d'Assurance Maladie	L'application Compte ameli est un espace personnel et sécurisé pour les bénéficiaires de l'Assurance Maladie...
engage	Par exolls	engage est un portail patient connecté multi-services, multi-pathologies permettant au patient de participer à sa prise en charge.
AppFine	Par OpenXtrem	AppFine est un portail destiné à faciliter l'échange d'informations administratives et médicales entre les établissements et le patient mais aussi entre...
ID-U Santé	Par IDTAG	ID-U Santé est votre dossier personnel d'urgence sécurisé qui, en cas d'intervention des services de secours, leur est...
libheros	Par LIB-HEROS SAS	Organisez l'ensemble de vos soins et services à domicile sur libheros.fr
Mapatho	Par MAP Patho	Vous ou vos proches vivez avec une pathologie chronique ? Avec Mapatho, trouvez des spécialistes, des conseils et des...
Mémo Santé Enfant	Par CCMSA	Libérez-vous l'esprit ! Comptez sur Mémo Santé Enfant. Rendez-vous médicaux, bobos du quotidien, vaccins : avec...
Mes médicaments chez moi	Par Groupe La Poste	Mes médicaments chez moi vous permet d'organiser la livraison de vos médicaments par facteur ou coursier en urgence...
Santé.fr	Par Ministère de la Santé et de la Prévention	Une question sur une pathologie ? Besoin de trouver un médecin ? Santé.fr informe en santé et facilite l'identification...
VIDAL Mo santé	Par VIDAL FRANCE	Une application de thérapie digitale qui vous accompagne partout où la vie vous mène
Withings Health Mate	Par Withings	La meilleure façon de suivre votre activité, votre sommeil, votre poids et plus encore

Focus sur les douze premiers services référencés :



AppFine est un portail destiné à faciliter l'échange d'informations administratives et médicales entre les établissements et le patient mais aussi entre les médecins de ville et le patient.

« Le référencement d'AppFine est le fruit d'un travail collectif, au sein de notre groupe d'abord, mais également avec les services publics. Nos échanges constants témoignent de notre engagement dans le développement d'une e-santé à la fois inspirante et ancrée dans le réel. » **(OpenXtrem)**



L'application **Compte ameli** est un espace personnel et sécurisé pour les bénéficiaires de l'Assurance Maladie. Il permet de suivre ses remboursements de santé et d'effectuer des démarches en ligne.

« Comme les autres services, le compte ameli a suivi le même processus de référencement exigeant pour figurer aujourd'hui au catalogue de Mon espace santé. Ce référencement confirme ainsi la confiance que peuvent avoir les assurés en utilisant l'application de l'Assurance Maladie. » **(Assurance Maladie)**



L'application mobile **FreeStyle LibreLink** s'adresse aux personnes atteintes de diabète pour visualiser les données de glucose interstitiel à partir des capteurs FreeStyle Libre 2 d'Abbott.

« Depuis notre application, les personnes diabétiques pourront envoyer dans Mon espace santé leur taux de glucose moyen et les principaux indicateurs de suivi de leur diabète. Ils pourront partager ces données avec les professionnels de santé en qui ils ont confiance. » **(Abbott)**



ID-U Santé est un dossier personnel d'urgence sécurisé qui, en cas d'intervention des services de secours, leur est directement accessible pour une prise en charge optimisée et individualisée.

« Nous avons vu la possibilité d'être référencé dans Mon espace santé comme une formidable opportunité pour apporter une visibilité sans pareille et une crédibilité accrue à notre solution auprès de nos clients et usagers - particuliers, entreprises et collectivités territoriales - et de l'ensemble de l'écosystème de la santé et de l'urgence. » **(IDTAG)**



Libheros.fr permet aux patients et à leurs proches de prendre rendez-vous pour des soins à domicile (infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes), des aides à domicile, ou encore commander du matériel médical.

« Nous sommes très heureux d'intégrer le catalogue de services de Mon espace santé, démarche qui s'inscrit pleinement dans la mission de libheros de faciliter l'accès aux soins et à la santé partout, pour tous. » **(libheros)**



Le portail **Mapatho** propose des actualités liées aux pathologies du patient et de celles de ses proches, des professionnels de santé recommandés par des patients et des associations, et une sélection de ressources disponibles pour améliorer la vie au quotidien du patient.

« Le référencement de Mapatho est une étape décisive qui vient récompenser l'engagement de longue date de notre entreprise sociale et solidaire au service des patients atteints de pathologies chroniques. En favorisant une meilleure orientation des patients dans leur parcours de soin, Mapatho travaille main dans la main avec l'Assurance Maladie et les services de l'Etat. » **(Mapatho)**



Complémentaire du carnet de santé, **Mémo Santé Enfant** informe les parents des événements santé importants dans la vie de leurs enfants de 0 à 16 ans et leur permet de gérer les rendez-vous en toute sérénité.

« La MSA a mis en place, dans une approche de guichet unique et globale de ses assurés, le service Mémo Santé Enfant. Par son entrée dans le catalogue de services de Mon espace santé, nous souhaitons poursuivre notre participation et notre accompagnement dans le déploiement des politiques publiques de santé. » **(MSA)**



Mes médicaments
chez moi

Mes médicaments chez moi permet d'organiser la livraison de ses médicaments par facteur ou coursier en urgence et de prendre rendez-vous dans sa pharmacie partenaire, près de chez soi.

« Pour La Poste et Mes médicaments chez moi, il était évident d'intégrer le catalogue de services développé par les pouvoirs publics et accessible à tous les citoyens. C'est un beau travail collectif qui voit le jour pour être utile à chacun, partout en France ! » **[Groupe La Poste]**



MyGHT Limousin est un portail déployé par le CHU de Limoges qui permet au patient de compléter son dossier de pré-admission, lire la documentation transmise par le service qui l'accueille, et ainsi d'être pris en charge sans passer par les admissions.

« La visibilité de MyGHT Limousin acquise grâce à ce référencement va permettre d'accompagner davantage de patients sur le territoire et tout au long de leur séjour. Gage de qualité, il atteste également de la transparence du traitement des données de santé. Par le biais du GHT Limousin, exolis, affirme sa conformité aux normes de sécurité, d'urbanisation et d'interopérabilité exigées par le ministère en charge de la Santé. » **[GHT Limousin/exolis]**



Lancé par le Service Public d'information en santé, **Santé.fr** propose une information fiable et utile pour gérer sa santé. Son annuaire réunit plus de 500 000 professionnels, établissements de santé et médico-sociaux.

« Le référencement de santé.fr pour lequel l'équipe s'est pleinement investie dans l'instruction du dossier est particulièrement important pour la visibilité de notre service. Il doit permettre à chaque citoyen d'accéder aux informations dont il a besoin au moment où il en a besoin. Il est important pour nous d'être dans cet espace de confiance qui va devenir le carnet de santé du citoyen. »

[Ministère de la Santé et de la Prévention]



Vidal Ma Santé est une application qui aide ses utilisateurs à intégrer leurs traitements dans leur vie quotidienne.

« Avec VIDAL Ma Santé, nous souhaitons mettre à la disposition de tous une information de confiance qui prenne le relais des professionnels de santé dans le quotidien des patients. Mon espace santé, outil essentiel du patient acteur de sa santé en bonne intelligence avec ses professionnels de santé nous semble le vecteur majeur de ce relais. » **[VIDAL]**



Withings Health Mate aide ses utilisateurs à analyser ce qui compte pour une meilleure santé à long terme en s'appuyant sur un écosystème d'objets connectés et de dispositifs médicaux connectés.

« Nos utilisateurs doivent avoir la possibilité, s'ils le souhaitent, de partager leurs données entre Health Mate et Mon espace santé. Grâce à cela, ils bénéficieront d'un accompagnement au quotidien plus simple, plus fluide et plus efficace. Le référencement au catalogue Mon espace santé permet de leur garantir notre haut niveau de sécurité, de confidentialité et d'éthique dans le traitement de leurs données. » **[Withings]**

Des critères de référencement exigeants, garants de la qualité des services au sein du catalogue

Face au foisonnement de solutions numériques dédiées à la santé et au bien-être parmi lesquelles il est parfois difficile de s'y retrouver, **le catalogue de services donnera des gages de confiance aux usagers, en termes de sécurité et de qualité du contenu.**

Le référencement des services est fondé sur un processus au cours duquel **les éditeurs doivent répondre à plus de 150 critères exigeants afin de mesurer leur conformité à la doctrine du numérique en santé¹.**

Ainsi, dans le cadre de la demande de référencement, **il est demandé aux éditeurs de répondre à l'ensemble des critères et d'apporter certaines preuves de conformité sur les volets :**

- **techniques**, portant notamment sur l'urbanisation technique et l'interopérabilité des solutions candidates au référencement ;
- **de sécurité**, qui comprend notamment les questions d'hébergement, la gestion des identités et la protection des données ;
- **éthiques**, définis dans le cadre du Conseil du Numérique en Santé². Ces critères portent notamment sur la **qualité** du contenu médical, sur la **transparence** de l'information, sur le recours possible à une assistance humaine, sur l'**accessibilité** de la solution ou encore sur son **éco-responsabilité**, à travers le calcul d'un **eco-score** pour mesurer l'impact environnemental du service.

Dès lors que cette conformité est validée par l'Agence du numérique en santé, le dossier est transmis au GIE SESAM-Vitale qui instruit les demandes de référencement et analyse le respect du droit applicable, et notamment le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et la **loi Informatique et Libertés**.

Lorsque l'analyse du dossier est finalisée, il est soumis à la **commission de référencement**. Cette commission est composée de **représentants des usagers** et **d'experts du numérique en santé**, et est **présidée par l(e) délégué(e) ministériel(le) au numérique en santé et par le directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie**.

Une fois l'avis de la commission émis, **le ministère de la Santé et de la Prévention prend la décision de référencer le service.**

Les éditeurs du secteur sont invités à déposer leur dossier de référencement sur editeurs.monespacesante.fr.

Pour plus d'informations sur le processus de référencement :

- [Référencement éditeurs \(monespacesante.fr\)](https://editeurs.monespacesante.fr)
- [Arrêté du 23 juin 2022 relatif aux critères applicables au référencement des services et outils numériques au catalogue de service de l'espace numérique de santé - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\).](https://legifrance.gouv.fr/arrêté/2022-06-23)



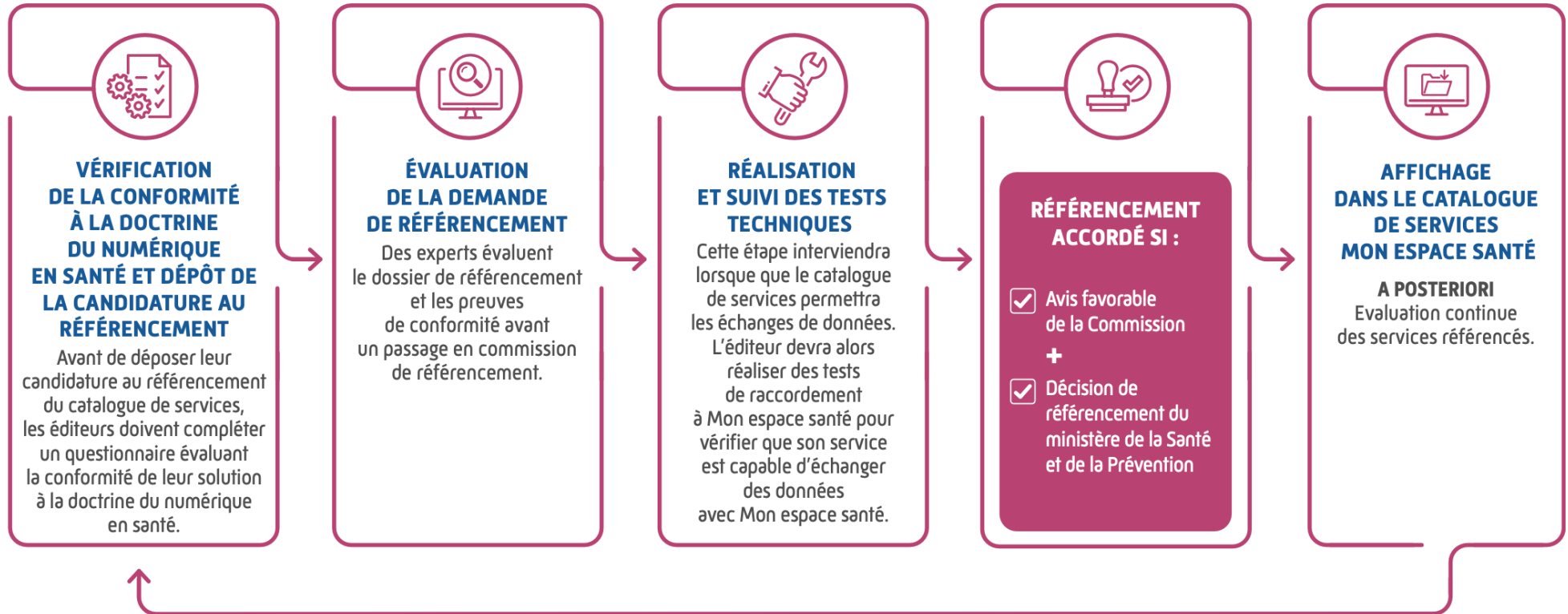
Zoom sur la composition de la commission de référencement

La commission chargée de rendre son avis sur les demandes de référencement au catalogue de services de Mon espace santé est une garantie d'association des acteurs. Elle se compose de : **trois représentants d'usagers grand public des outils et services numériques** (deux personnes issues du comité citoyens du numérique en santé et un représentant d'associations de patients) et **quatre personnes expertes dans les domaines clés des outils numériques en santé** que sont l'expertise médicale (en qualité de professionnel de santé), la protection des données personnelles et l'éthique, l'expertise technique et la connaissance des entreprises du numérique en santé.

¹ Pilotée par l'Agence du numérique en santé (ANS), la doctrine du numérique en santé est consultable ici : <https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/doctrine>

² Piloté par la Délégation ministérielle au numérique en santé, le Conseil du numérique en santé (CNS) est une instance de concertation constituée de l'ensemble des parties prenantes de la e-santé en France, institutionnelles, publiques et privées.

Les grandes étapes du processus de référencement au catalogue de services de Mon espace santé :



Le référencement est valable pour une durée initiale d'un an, puis si le renouvellement du référencement est accordé, la validité sera de deux ans. En cas de modification majeure (mise à jour avec impact sur les échanges de données) le processus de référencement doit être recommencé.

Début 2023, avec l'ouverture aux échanges de données, les citoyens deviendront davantage acteurs de leur santé

À partir du début d'année 2023, les services référencés qui sont dédiés **au soin, au diagnostic, à la prévention ou au suivi des parcours**, pourront proposer aux usagers **d'ajouter, de manière fluide et sécurisée, leurs données dans Mon espace santé**. Concrètement, l'usager pourra choisir d'une part de **stocker dans Mon espace santé ses données et informations provenant de différentes sources** (applications, sites internet, dispositifs médicaux, objets connectés, etc.) et d'autre part, de **partager les données de son profil Mon espace santé avec les services numériques du catalogue**.

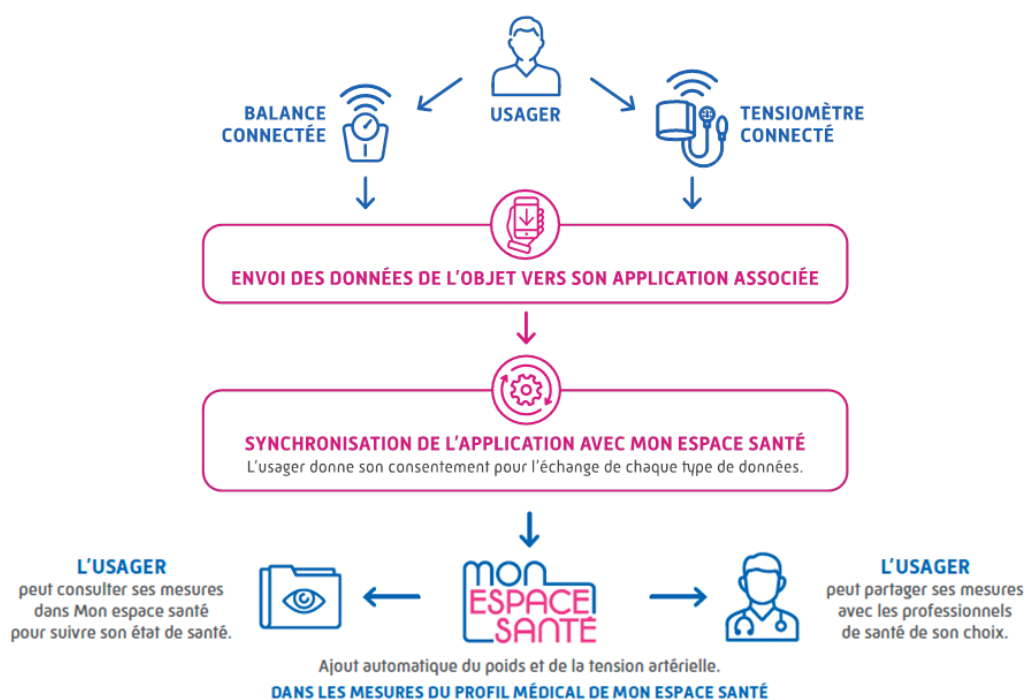
Par exemple, une personne qui utilise une application qui collecte les données issues d'un objet connecté (balance, tensiomètre, capteur de glycémie...) pourra décider de retranscrire automatiquement **ses mesures de santé dans Mon espace santé**. L'utilisateur pourra ainsi **les partager facilement avec les professionnels de son équipe de soin**.

L'usager pourra aussi **choisir d'utiliser les données stockées dans Mon espace santé avec un service référencé**. Par exemple, dans la perspective d'un séjour hospitalier, il pourra récupérer simplement la synthèse de son profil médical pour l'utiliser dans le portail de l'établissement référencé dans Mon espace santé, afin que sa prise en charge soit plus rapide et plus efficace.

Le consentement de l'usager est un prérequis : il choisit les applications avec lesquelles il veut synchroniser Mon espace santé et les échanges de données qu'il entend autoriser. **Il a donc pleinement la main sur ses données de santé. L'utilisateur disposera en outre d'une traçabilité des échanges**. Il pourra en effet prendre connaissance des informations et données échangées en se rendant sur son historique d'activité [section « autres activités »] de Mon espace santé.

Les spécifications techniques pour permettre cet échange sécurisé à la main du citoyen ont été définies sur la base de tests réalisés avec quelques éditeurs pilotes. Elles seront publiées prochainement, après l'intégration des retours de la concertation publique lancée cet été. Les éditeurs qui proposeront de l'échange de données avec Mon espace santé devront en outre respecter des **exigences de sécurité complémentaires**, définies avec l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**.

Cas d'usage : l'ajout des mesures issues des objets connectés et dispositifs médicaux au profil médical :



À propos de la Délégation ministérielle au numérique en santé du Ministère de la Santé et de la Prévention

Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles.

Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) du Ministère de la Santé et de la Prévention définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux.

La DNS expérimente de nouvelles façons de mener une politique publique. Sur le fond, elle prône le modèle d'Etat plateforme, qui permet de profiter des innovations développées par la société civile et le privé tout en garantissant l'intérêt général. Sur la forme, elle implique systématiquement les parties prenantes, en particulier les citoyens, y compris de façon directe. Elle agit avec détermination, courage et cœur. Elle espère que son expérience sera utile à d'autres secteurs ou d'autres pays.

À propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Délégation ministérielle au numérique en santé

Jeanne Bariller
jeanne.bariller@havas.com
 01 57 77 73 69
 Marion Février
marion.fevrier@sante.gouv.fr
 06 08 77 61 02

Assurance Maladie

presse.cnam@assurance-maladie.fr
 Léo Leroy – 01 72 60 19 89
 Céline Robert-Tissot – 01 72 60 13 37

MSA

Géraldine Vieuille,
vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
 01 41 63 72 41